

**N° 13/3.17**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'314'000, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION DE TIERS NON DEDUITES, POUR LA CREATION D'UN CARREFOUR A FEUX A L'INTERSECTION ENTRE LA RUE SAINT-DOMINGUE ET L'AVENUE DES PAQUIS, POUR L'ADAPTATION DU CARREFOUR AVENUE DES PAQUIS - AVENUE DE PEYROLAZ - DEMI-JONCTION AUTOROUTIERE DE MORGES-EST A LA MOBILITE DOUCE ET POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA MISE A JOUR DE LA REGULATION DU CARREFOUR PLAN-MURET**

---



**Urbanisme, constructions et mobilité  
Infrastructures et gestion urbaine**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> mars 2017.**

**Première séance de commission : mercredi 15 mars 2017, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
1.1	Périmètres concernés.....	3
1.2	Planification générale dans le secteur Morges-Est.....	4
<b>2</b>	<b>OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>SITUATION DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>PROJET DE REAMENAGEMENT .....</b>	<b>6</b>
4.1	Secteur Saint-Domingue-Pâquis .....	6
4.2	Carrefour Peyrolaz-Pâquis .....	8
4.3	Carrefour Plan-Muret .....	10
<b>5</b>	<b>CONSULTATION .....</b>	<b>11</b>
<b>6</b>	<b>PLANNING .....</b>	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>ASPECTS FINANCIERS .....</b>	<b>12</b>
7.1	Aspect financier des travaux .....	12
7.2	Plan des investissements .....	13
7.3	Participation des tiers.....	13
7.4	Prestations internes.....	13
7.5	Tableau financier.....	14
<b>8</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>15</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

Début 2014, la Confédération a confié la mission au Canton de revoir la régulation des carrefours à feux en lien avec la jonction autoroutière de Morges-Est, sis sur le domaine routier de l'Office fédéral des routes (OFROU). La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pilote cette étude avec un mandataire chargé de la mise à jour du plan de feux correspondant et de la réalisation de l'étude trafic nécessaire pour cette mission. Le périmètre d'étude comprend les deux carrefours directement liés à la jonction sur le territoire confédéral ainsi que le carrefour Plan-Muret situé sur le territoire communal. Dans ce cadre-là, la DGMR a procédé courant 2016 à un appel d'offres en vue de la mise à neuf des installations de régulation. La Ville de Morges est directement concernée par la mise à niveau des installations du carrefour Plan-Muret en vue de les rendre compatibles avec les nouvelles installations de la jonction autoroutière.

En effet, suite à une surtension survenue dans le courant du mois de juillet 2013 due à la foudre, les installations de régulation du carrefour Plan-Muret ont dû être partiellement remplacées. Depuis la mise en place de ce nouveau matériel, quelques problèmes d'interconnexion avec les installations existantes des deux carrefours de la jonction autoroutière Morges-Est ont été constatés. Les principales difficultés se trouvent au niveau de la mauvaise coordination du carrefour Plan-Muret avec les carrefours à feux de la jonction autoroutière de Morges-Est. À cela s'est ajouté, courant 2014, la déviation de la ligne de bus 701 pour la desserte du site de l'Hôpital via l'avenue Jules-Muret en lieu et place du chemin de la Grosse-Pierre. Ce changement d'itinéraire a nécessité l'allongement des phases de vert chemin de la Chenaillettaz – avenue Jules-Muret ainsi que le recul des lignes d'arrêt correspondantes afin de garantir le passage des bus. Pour ces deux raisons, la fluidité du trafic a été perturbée dans ce secteur. Ces problèmes de circulation ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs interventions au Conseil communal.

Considérant le type d'interventions prévues par l'OFROU ainsi que le calendrier dans lequel s'inscrivent ces interventions, deux opportunités se sont présentées à la Municipalité :

- La première a été de saisir l'occasion de la mise à jour de la régulation des carrefours de la jonction autoroutière de Morges-Est afin d'améliorer la lisibilité et de sécuriser les cheminements des modes doux (piétons et cycles) par le réaménagement du carrefour Sud de la jonction Morges-Est.
- La seconde a été de développer le projet d'aménagement d'un nouveau carrefour régulé au droit de l'intersection de la rue Saint-Domingue et de l'avenue des Pâquis. La temporalité a largement plaidé en faveur de ce projet. Ce futur carrefour à feux devra à la fois être coordonné avec les carrefours à feux de la jonction autoroutière et devra également répondre aux besoins de priorisation des véhicules d'intervention de la Police Région Morges (PRM) dont l'installation est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2017 au numéro 27 de l'avenue des Pâquis (projet en cours de construction).

### 1.1 Périmètres concernés

La Figure 1 ci-après montre les différents périmètres concernés par le présent préavis. Le domaine public communal est directement touché par les carrefours Plan-Muret et Saint-Domingue-Pâquis alors que les carrefours Sud et Nord de la jonction autoroutière se trouvent dans le périmètre des routes nationales, sur du domaine public cantonal.

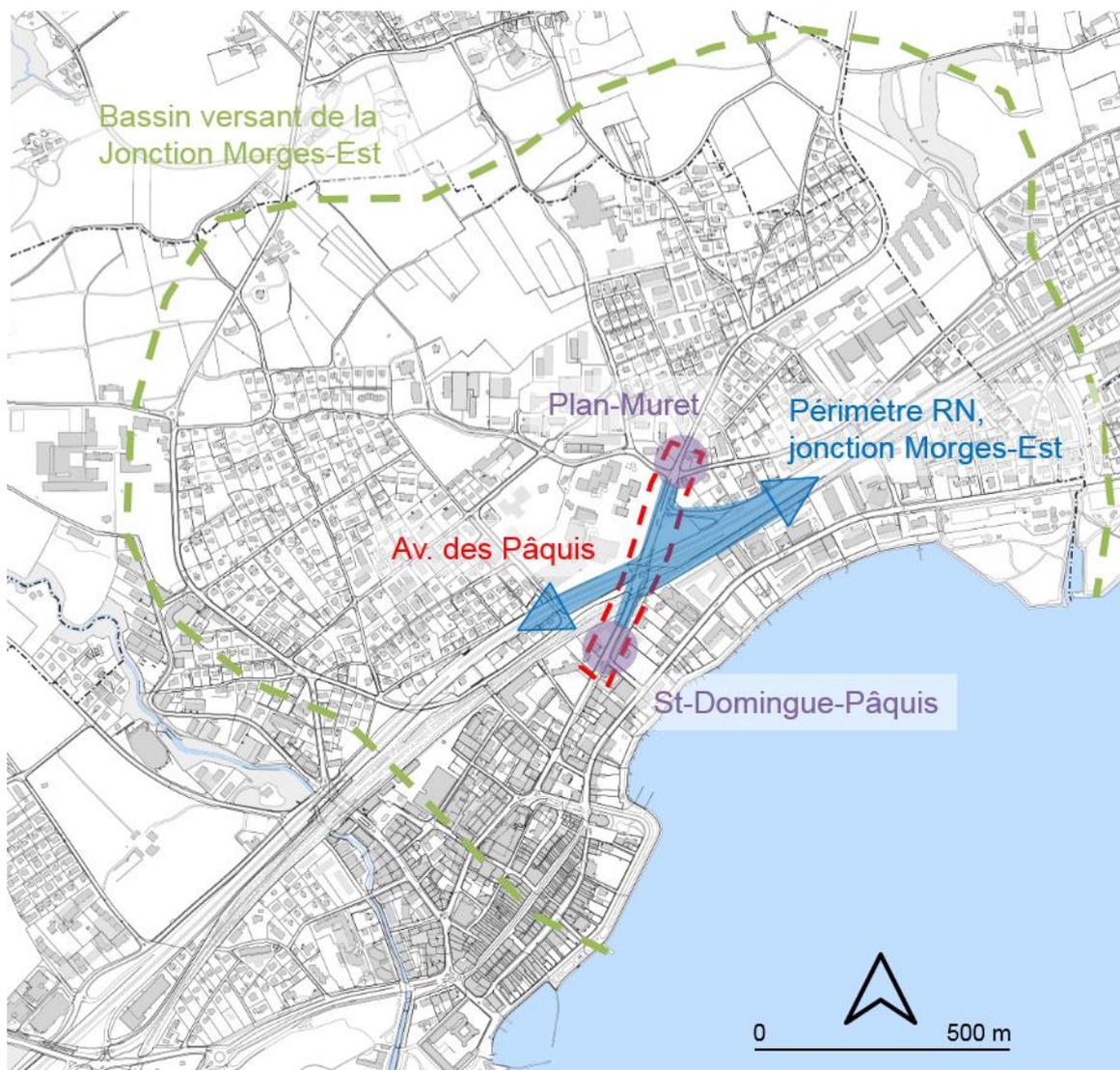


Figure 1: Localisation des différents périmètres aux abords de la jonction autoroutière Morges-Est

## 1.2 Planification générale dans le secteur Morges-Est

Le secteur de la jonction autoroutière de Morges-Est présente de forts enjeux à la fois pour l'accessibilité au centre-ville de Morges ainsi que pour l'accessibilité des communes limitrophes (Echichens, Lonay ou encore Préverenges) au réseau des routes nationales. La localisation ainsi que la configuration de la demi-jonction autoroutière (uniquement orientée vers l'Est en direction de Lausanne) en sont une des principales causes. D'une part, cette demi-jonction est aménagée aux abords directs du centre-ville, dans un environnement urbain et, d'autre part, elle ne permet pas l'accès vers l'Ouest en direction de Genève, créant ainsi d'importants flux de transit supplémentaires à travers le centre-ville de Morges à destination de la jonction complète de Morges-Ouest.

Ce déséquilibre conduit à une certaine complexité de gestion des flux asymétriques, tout ceci à proximité immédiate du centre-ville et de ses forts besoins d'accessibilité multimodale. Dans ce secteur, la demande de trafic individuel motorisé importante se superpose à la présence de nombreux bus (lignes 735, 702 et 701) ainsi qu'à un fort potentiel pour les modes doux (piétons et cycles) au vu de la proximité du centre-ville et du Complexe scolaire de Beausobre.

L'aménagement actuel de ce secteur ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux différentes demandes. Les dysfonctionnements de la régulation conduisent à des problèmes de progression du trafic en entrée de ville et d'accès à la jonction autoroutière. Les bus ne disposant ni d'une priorisation aux feux ni d'aménagements réservés se retrouvent englués dans le trafic, subissant quotidiennement d'importants retards. Les cycles ne se trouvent pas en sécurité. Ils sont souvent contraints de slalomer entre les véhicules au vu de l'absence d'aménagements cyclables. Les itinéraires piétons enfin manquent de lisibilité et les traversées se font le plus souvent en deux temps, nécessitant pour les piétons une attente en milieu de chaussée sur des îlots.

Le développement futur du réseau de transports publics ainsi que la sécurisation et le développement des itinéraires modes doux dans ce secteur routier présentent une importance capitale pour l'accessibilité au centre-ville de Morges. Ils nécessiteront de nombreuses mesures qui demandent d'être coordonnées en amont. Comme rappelé précédemment, l'accessibilité multimodale du secteur de la jonction autoroutière revêt un enjeu régional et sera donc coordonnée à ce niveau.

Dans l'intervalle, des mesures à court terme peuvent être prises pour améliorer sensiblement la situation tout en restant dans les gabarits existants et en tirant le meilleur parti possible de la mise à jour de la régulation des feux pilotée par le Canton pour le compte de l'OFROU, c'est le propos du présent préavis.

## 2 OBJECTIFS DU PROJET

Le projet qui sera financé par le présent préavis présente un double objectif :

- Améliorer la gestion du trafic individuel motorisé, la priorisation des transports publics et la sécurisation des modes doux sur l'avenue des Pâquis en traversée du secteur de la jonction autoroutière de Morges-Est en direction du centre-ville de Morges.
- Assurer l'accessibilité au projet Pâquis 27, actuellement en construction, qui accueillera notamment une quinzaine de nouveaux logements, des activités ainsi que le futur Hôtel-de-Police.

## 3 SITUATION DU PROJET

Pour une meilleure compréhension de l'ensemble des éléments techniques étudiés, le périmètre d'intervention a été découpé en trois secteurs distincts correspondant aux différentes interventions prévues. La Figure 2 ci-après localise ces secteurs.

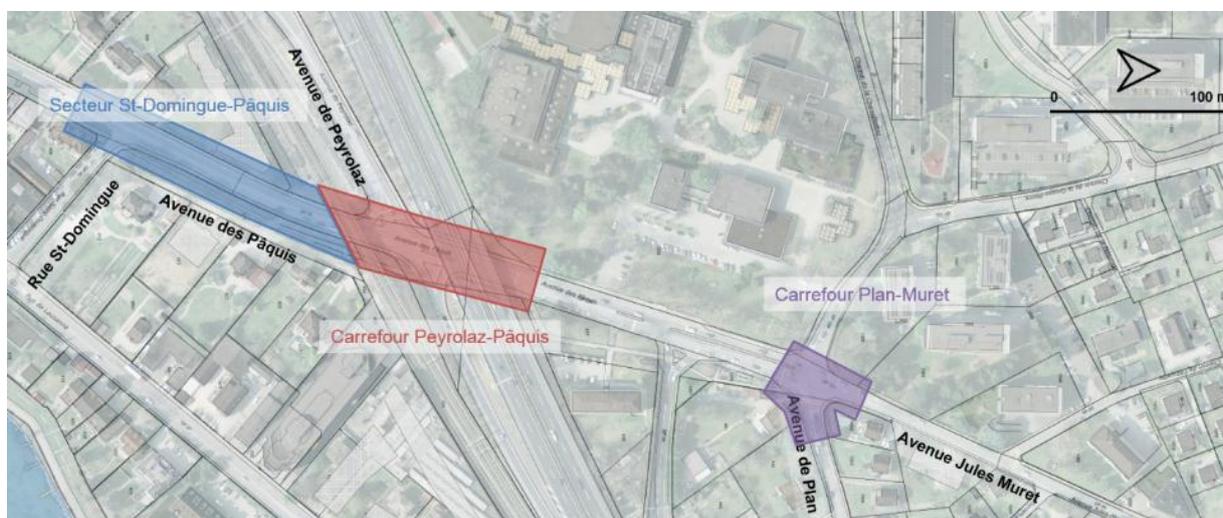


Figure 2: Périmètres d'intervention

## 4 PROJET DE REAMENAGEMENT

Comme déjà brièvement exposé précédemment, le présent préavis concerne un projet de réaménagement partiel de l'avenue des Pâquis en première étape, permettant, d'une part, de tirer le meilleur parti de l'intervention planifiée du Canton sur la régulation des carrefours de la jonction autoroutière et, d'autre part, d'assurer l'accessibilité au futur projet Pâquis 27. Ces deux interventions s'inscrivent dans la même temporalité (été/automne 2017). La Municipalité a donc choisi de coordonner ces deux parties en se fixant pour objectif de limiter les coûts compte tenu d'une requalification ultérieure complète de l'avenue des Pâquis.

Les gabarits généreux à disposition sur l'avenue des Pâquis ont permis de prévoir de nombreuses mesures améliorant sensiblement la situation actuelle. Ces mesures ont été proposées sur la base d'un concept à long terme, fondé sur les lignes directrices, définies dans le Plan directeur communal (notamment la mesure 6.1.4 concernant l'avenue des Pâquis : "Réaménagement de l'espace-rue pour valoriser les entrées de ville, donner la priorité aux bus et sécuriser les itinéraires cyclables"). Ce projet à long terme a fourni les invariants permettant d'établir le projet définissant les mesures en première étape, propos du présent préavis. Il a notamment montré la faisabilité de l'intégration d'une voie bus en entrée de ville sur l'avenue des Pâquis, la nécessité d'élargir l'espace routier au bénéfice de l'ajout de bandes cyclables de part et d'autre de l'avenue et la possibilité de simplifier les cheminements piétons. Les éléments présentés ci-après respectent ce concept général tout en limitant les coûts d'intervention en première étape. Ils sont détaillés sur le plan d'aménagement et signalisation lumineuse annexé au présent préavis.

### 4.1 Secteur Saint-Domingue-Pâquis

#### 4.1.1 Situation actuelle

Le carrefour Saint-Domingue-Pâquis est actuellement géré par simple perte de priorité. L'avenue des Pâquis comporte un trottoir des deux côtés de la route elle-même composée d'une seule voie dans chaque direction. Lorsque le gabarit le permet, les deux directions sont également équipées d'une bande cyclable d'une largeur de 1.50 m située sur le bord de chaussée. Le carrefour est équipé de deux traversées piétonnes non régulées, l'une sur la branche de la rue Saint-Domingue, dépourvue d'îlot, et l'autre sur la branche Sud de l'avenue des Pâquis avec un îlot de 1.5m. Le tronçon étudié comporte deux débouchés de propriétés privées directement sur l'avenue des Pâquis, gérés par simple perte de priorité. Les infrastructures actuelles concernant l'éclairage public sont vétustes et doivent être remplacées sur l'ensemble du périmètre du projet.

L'avenue des Pâquis présente une insuffisance générale de portance du sol pour supporter les charges de trafic projetées à 2030. La pose d'un revêtement phono-absorbant pour la couche de roulement est prévue dans le cadre du plan d'assainissement du bruit routier. La résolution intégrale de ces problèmes dépasse le cadre et la temporalité des mesures en première étape financées par le présent préavis. Ceci sera donc planifié dans une seconde étape, en coordination avec les autres projets touchant cette avenue.

L'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a mis en évidence des problèmes de fonctionnement hydraulique du réseau d'évacuation des eaux dans ce secteur. Le Conseil communal a octroyé un crédit pour la réalisation d'un nouveau collecteur sous les voies CFF et le futur Hôtel-de-Police (préavis N° 46/11.15, travaux en cours). Le dernier tronçon de ce collecteur sera réalisé, si possible, en coordination avec l'aménagement de ce carrefour. La résolution intégrale des problèmes de fonctionnement dépasse le cadre et la temporalité des mesures en première étape financées par le présent préavis. Ce problème sera résolu à plus long terme, lors d'une seconde étape.

#### 4.1.2 Concept général de réaménagement

Comme montré sur la Figure 3 ci-dessous, il est prévu l'installation de feux de signalisation afin de réguler l'entier du carrefour Saint-Domingue-Pâquis d'ici au 1er novembre 2017, date à laquelle la Police Région Morges prendra possession de ses nouveaux locaux au 27 de l'avenue des Pâquis. Ce nouvel aménagement permettra de :

- Assurer la gestion de l'écoulement du trafic en entrée comme en sortie de ville par la coordination des feux existants avec le futur carrefour de Saint-Domingue-Pâquis.
- Garantir l'accessibilité au projet Pâquis 27 par l'ajout d'un système de détection interne aux parkings permettant de traiter les débouchés du futur bâtiment comme la 4e branche du carrefour à feux. Cette partie du système de régulation étant à la charge du propriétaire, elle n'est pas comptée dans le présent préavis. De plus, l'ajout d'une pré-sélection de tourner à gauche de l'avenue des Pâquis vers le projet Pâquis 27 évitera qu'un véhicule désireux d'effectuer ce mouvement ne bloque toute la circulation de sortie de ville.
- Garantir la progression des bus sur l'avenue des Pâquis par l'ajout d'une voie bus en entrée de ville ainsi que la détection des bus au carrefour.
- Sécuriser et simplifier les itinéraires modes doux par la réaffectation des trottoirs existants en pistes cyclables et la création de traversées piétonnes régulées en une seule fois. En vue d'assurer la continuité de l'aménagement avec le carrefour Peyrolaz-Pâquis, les piétons emprunteront à l'avenir l'allée des Pâquis, cheminement supérieur arborisé. Son éclairage sera entièrement revu afin d'en assurer la convivialité. Cette simplification des circulations piétonnes permettra également de garantir la sécurité des élèves, en leur offrant un cheminement à l'écart du trafic. En ce sens, une action spécifique de communication sera menée auprès des élèves du Complexe de Beau-sobre avant à la réalisation des travaux.

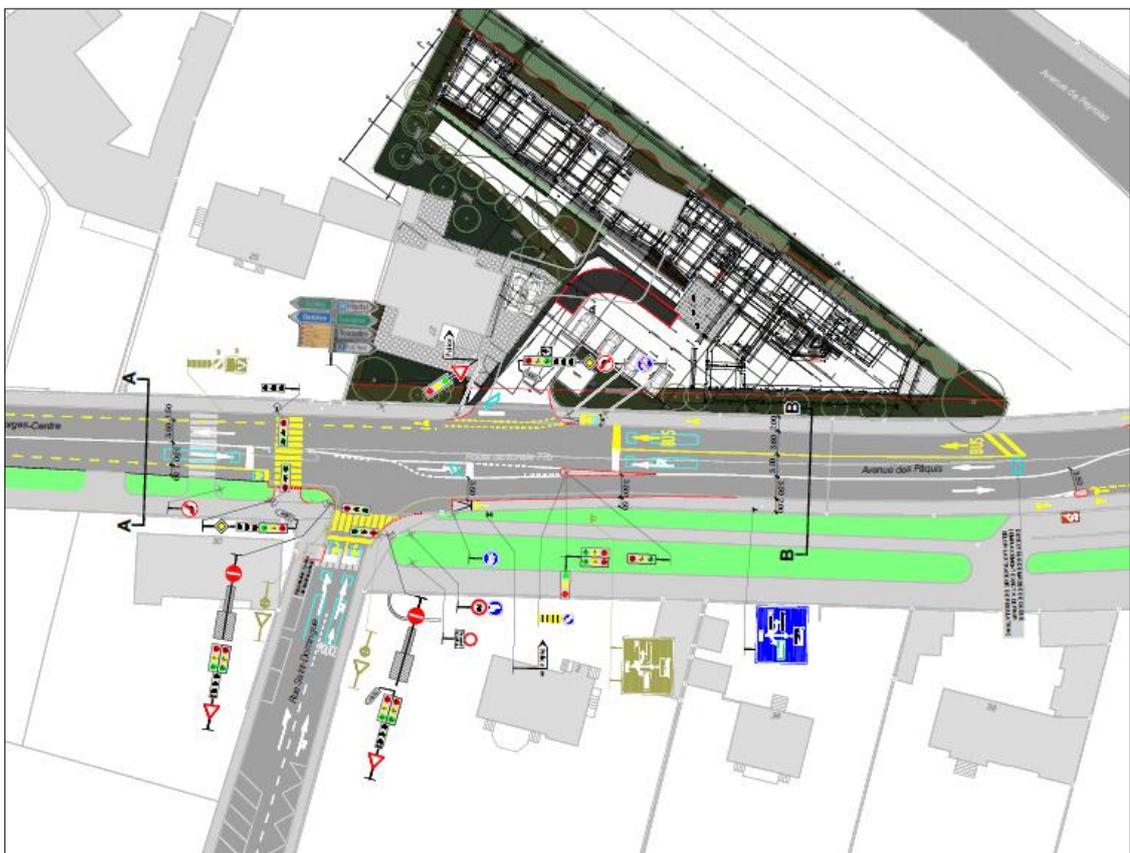


Figure 3: Projet de réaménagement du secteur Saint-Domingue - Pâquis

#### **4.1.3 Eclairage public**

Le remplacement de tout l'éclairage public est prévu suite à l'élargissement de la chaussée. Au vu du nouveau gabarit de l'espace routier, il sera nécessaire d'éclairer des deux côtés de la route. Un nouveau système d'éclairage public sera installé côté Sud-Est en vue de satisfaire à cette exigence. Par la même occasion, un nouvel éclairage du cheminement piétonnier existant ainsi que des deux futurs passages piétons est prévu. Ceci permettra de combler l'actuel manque d'éclairage sur cet important axe piétons. Toute l'installation électrique souterraine sera refaite à neuf.

S'agissant de nouvelles installations directement liées au projet de réaménagement, ce secteur ne fait pas l'objet du préavis N° 30/10.14 : Mise en place du plan lumière 2015.

#### **4.1.4 Fibre optique**

Un tube pour la fibre optique sera posé à sec sur le long de l'avenue des Pâquis côté Sud-Est. De plus, tout le carrefour sera équipé des tubes nécessaires à la commande des feux.

#### **4.1.5 Route**

Les trottoirs existants seront adaptés à la nouvelle situation des lieux. L'îlot pour l'ancien passage piétons situé sur l'avenue des Pâquis sera supprimé. La chaussée de l'avenue des Pâquis sera élargie pour permettre la création d'une voie bus et d'une présélection pour accéder au futur Hôtel-de-Police. Le tourner à droite depuis Saint-Domingue sera adapté en conséquence. Les trottoirs existants seront affectés aux cyclistes. Pour plus de lisibilité, ces trottoirs uniquement dédiés aux cycles feront l'objet d'un traitement spécifique. Les rampes d'accès et de sortie des pistes cyclables des deux côtés de l'avenue seront créées tout comme les îlots nécessaires au guidage du trafic.

#### **4.1.6 Régulation et signalisation**

Les travaux de génie civil comprendront les travaux pour la pose des conduites et chambres nécessaires au fonctionnement de la signalisation lumineuse, la construction des socles, les mâts de signalisation ainsi que les infrastructures nécessaires à l'armoire de commande. Le marquage et la signalisation verticale (mise à jour des panneaux de signalisation et installation des feux) seront également adaptés au nouvel aménagement.

### **4.2 Carrefour Peyrolaz-Pâquis**

#### **4.2.1 Situation actuelle**

Ce carrefour d'accès à la jonction autoroutière est géré par feux de signalisation. Il ne comporte aucun aménagement en faveur des cycles et est équipé de longues traversées piétonnes, difficiles à franchir en une seule fois. À l'heure actuelle, il n'est pas possible pour les poids lourds d'effectuer le mouvement de tourner à droite de l'avenue de Peyrolaz sur l'avenue des Pâquis. Le gabarit fortement restreint par la présence du trottoir en est la cause. L'éclairage du passage piétons traversant la bretelle d'entrée d'autoroute n'est actuellement pas aux normes.

La Police Région Morges dispose à l'heure actuelle d'un contrôle radar dans ce carrefour. Dans un souci de bonne coordination des travaux, l'installation existante sera remplacée simultanément aux travaux financés par le présent préavis. Le renouvellement des radars est financé par la Police Région Morges. Ceci ne fait donc pas partie du présent préavis.

#### 4.2.2 Concept général de réaménagement

Des aménagements en faveur des modes doux ont pu être intégrés en coordination avec le projet de mise à jour de la régulation piloté par la DGMR pour le compte de l'OFROU. Ces aménagements contribuent à une importante amélioration de la situation sur la partie aval de l'avenue des Pâquis en coordination avec le réaménagement prévu au carrefour Saint-Domingue-Pâquis. Des mesures plus conséquentes mais surtout permettant de traiter le carrefour dans son intégralité seront étudiées dans le cadre du projet de requalification complète de l'avenue des Pâquis à plus long terme.

Les principaux changements prévus pour ce carrefour en 1<sup>ère</sup> étape sont les suivants :

- La mise à jour de la régulation permettra l'ajout d'une phase de feu dédiée au tourner à gauche des cyclistes de l'avenue des Pâquis sur l'avenue de Peyrolaz. Ce gain permettra de sécuriser ce mouvement pour l'heure très compliquée au vu des charges de trafic élevées en sortie de ville sur cette avenue. De plus, des sas cyclables ont pu être ajoutés sur les trois autres présélections de l'avenue des Pâquis contribuant également à la sécurisation de ces itinéraires pour les cyclistes.
- Les traversées piétonnes existantes au Sud de l'avenue des Pâquis ainsi que sur l'avenue de Peyrolaz seront supprimées en adéquation avec les nouveaux aménagements cyclables réaffectant les trottoirs existants en futures pistes cyclables.
- En vue d'assurer les continuités piétonnes, un nouveau passage piétons sera créé sur la branche Nord de l'avenue des Pâquis. Cette nouvelle traversée régulée sera donnée en une seule fois pour le confort des piétons.
- La suppression du débouché du trottoir Ouest de l'avenue des Pâquis permettra de corriger la géométrie de la courbe du tourner à droite de l'avenue de Peyrolaz sur l'avenue des Pâquis rendant ce mouvement possible pour les poids lourds.

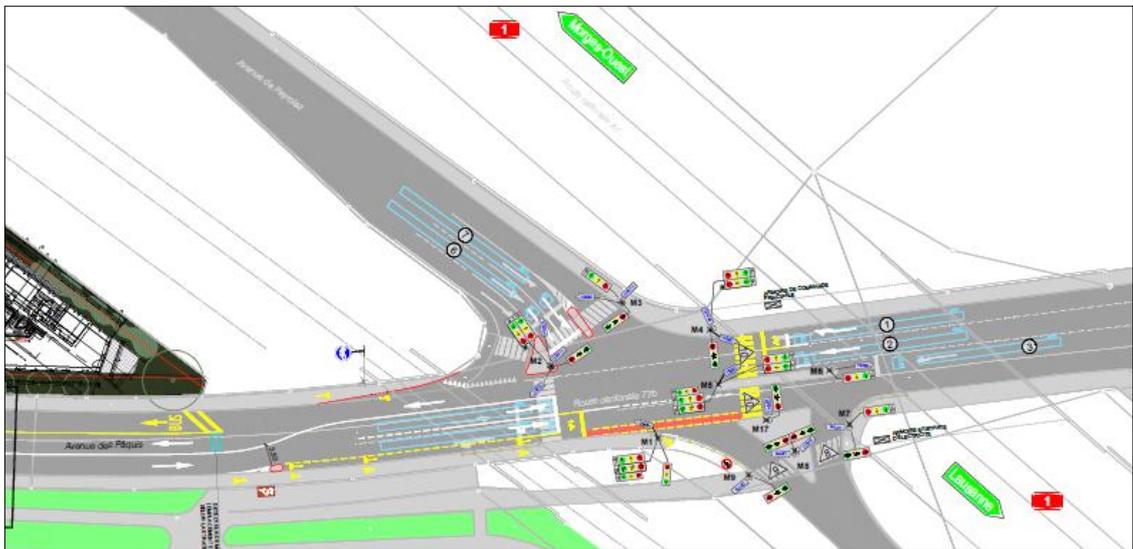


Figure 4 : Projet de réaménagement du carrefour Peyrolaz - Pâquis

#### 4.2.3 Eclairage public

Les futures traversées piétonnes seront éclairées conformément aux standards en vigueur. Ceci présente un avantage prépondérant en termes de sécurité comparativement à la situation actuelle qui ne présente pas d'éclairage.

#### 4.2.4 Route

Les trottoirs existants seront adaptés à la nouvelle situation des lieux. Les rampes d'accès et de sortie des pistes cyclables des deux côtés de l'avenue seront créées. Les îlots seront adaptés conformément au nouvel aménagement du carrefour. La voie de tourner à droite de l'avenue Peyrolaz sur l'avenue des Pâquis sera élargie afin de permettre la progression des véhicules poids lourds. Ceci entraînera la suppression du trottoir existant à cet emplacement. Le trottoir Sud (à l'entrée de la jonction autoroutière) sera végétalisé sur une vingtaine de mètres afin d'indiquer clairement aux piétons l'itinéraire à emprunter via l'allée des Pâquis.

#### 4.2.5 Régulation et signalisation

Les travaux de génie civil financés par le présent préavis comprennent la construction des socles et la pose des chambres au pied des mâts de signalisation lumineuse et verticale, dus au déplacement du passage piétons et aux nouveaux aménagements cyclables. Le marquage et la signalisation verticale (mise à jour des panneaux) seront également adaptés au nouvel aménagement.

La mise à jour globale de la régulation des carrefours de la jonction ainsi que la commande du nouveau matériel de régulation seront financés par l'OFROU et ne sont donc pas comptés dans le présent préavis. Cette mise à jour est nécessaire afin d'assurer un bon fonctionnement de la jonction respectant les objectifs suivants :

- Gérer les files d'attente sur la bretelle de sortie de l'autoroute à l'aide d'un détecteur de queue,
- Fluidifier le trafic sur l'avenue des Pâquis en synchronisant les carrefours de la jonction, y compris avec le carrefour Plan-Muret,
- Favoriser le passage des bus à condition qu'il n'y ait pas de files d'attente sur l'autoroute,
- Minimiser les temps d'attente des piétons.

### 4.3 Carrefour Plan-Muret

#### 4.3.1 Situation actuelle

Pour l'heure, seule une intervention sur le matériel de signalisation lumineuse ainsi que sur la régulation de ce carrefour est nécessaire. Le but de cette intervention est de coordonner le carrefour Plan-Muret aux autres carrefours de la jonction autoroutière en vue de résoudre les problèmes récurrents de remontées de files d'attente constatés dans ce secteur. La solution retenue fera de ce carrefour un esclave du contrôleur de la jonction, permettant de récupérer le récent contrôleur installé en 2014 au carrefour Plan-Muret pour équiper le futur carrefour de Saint-Domingue-Pâquis.

L'aménagement du carrefour Plan-Muret sera quant à lui traité en seconde étape lors de l'établissement du projet complet de requalification de l'avenue des Pâquis.

### 4.3.2 Régulation

L'intégration du carrefour Plan-Muret dans le système de la gestion des carrefours de la jonction Morges-Est est nécessaire afin de garantir un bon fonctionnement de la jonction et de résoudre les problèmes récurrents de remontées de files d'attente constatés dans ce secteur. En effet, il se situe à proximité immédiate de la jonction de Morges-Est et sa zone d'influence chevauche celle de la jonction.

Ce carrefour étant raccordé à celui de la jonction, il sera en liaison avec la future centrale de gestion du trafic d'agglomération (GCTA) et ne demandera donc aucune adaptation dans le futur. Selon l'état de l'installation du carrefour, suite aux vérifications sur place, une intervention sur le matériel de signalisation lumineuse est prévue.

## 5 CONSULTATION

Le projet présenté dans ce préavis est le fruit d'une étroite collaboration entre les mandataires, le propriétaire foncier et architecte du projet Pâquis 27 (pour le carrefour Saint-Domingue-Pâquis), le chef de projet de la DGMR (pour le reste du périmètre d'étude), les services communaux et la Police Région Morges.

Le projet a été transmis à ProVélo Région Morges et présenté aux Transports de la région Morges – Bière – Cossonay (MBC) en vue de recueillir leurs observations. Tous deux se sont dits satisfaits des aménagements proposés.

## 6 PLANNING

L'objectif est d'avoir terminé l'intégralité du réaménagement avant l'entrée en service de la Police Région Morges dans ses nouveaux locaux situés au 27 de l'avenue des Pâquis. Pour l'heure, cette date est arrêtée au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Ceci coïncide parfaitement avec les intentions du Canton qui prévoit de mettre à jour la régulation des carrefours à feux du périmètre de la demi-jonction autoroutière Morges-Est durant les deux semaines de vacances scolaires de l'automne 2017.

Le planning prévisionnel est le suivant :

	2017										
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
<b>Projets</b>	[Barre bleue couvrant tout le mois de Février]										
<b>Appels d'offres</b>	[Barre bleue couvrant tout le mois de Mars]										
<i>Adjudication par la Municipalité</i>					[Étoile bleue]						
<i>Contrat d'entreprise</i>					[Étoile bleue]						
<b>Réalisation des travaux</b>						[Barre bleue couvrant Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre]					
<b>Mise à jour de la régulation OFROU</b>											
<i>Mise en fonction du nouvel Hôtel-de-Police</i>										[Étoile bleue]	

## 7 ASPECTS FINANCIERS

### 7.1 Aspect financier des travaux

Le coût de mise en œuvre du projet se présente de la manière suivante :

COMMUNE DE MORGES		
Services techniques		
<b>668 - Carrefours St-Domingue - Pâquis et Peyrolaz - Pâquis</b>		
<b>Aménagements routiers, signalisations lumineuses et remplacement de l'éclairage public</b>		
<b>Aspect financier des travaux par secteur</b>		
<b>St-Domingue - Pâquis</b>	<b>Devis</b>	
	<i>Montant</i>	<i>Total TTC</i>
<b>Route</b>		<b>167'500.00</b>
- Génie civil	167'500.00	
<b>Electricité (éclairage public) et fibre optique</b>		<b>245'100.00</b>
- Génie civil	195'100.00	
- Appareillage	50'000.00	
<b>Signalisation</b>		<b>438'600.00</b>
- Génie civil	188'700.00	
- Marquage et signalisation au carrefour St-Domingue - Pâquis	30'000.00	
- Equipement et installation signalisation lumineuse	191'200.00	
- Programmation du carrefour St-Domingue - Pâquis	28'700.00	
<b>Ingénieurs</b>		<b>72'400.00</b>
- Stratégie de régulation du carrefour	19'300.00	
- Etablissement du dossier d'appel d'offres pour la régulation	8'100.00	
- Achèvement et mise à jour des documents selon exécution	4'400.00	
- Exécution et direction locale des travaux (pour la régulation)	13'500.00	
- Mesures d'accompagnement de gestion du trafic en phase chantier	7'600.00	
- Gestion des travaux d'électromécanique (bureau BSA)	19'500.00	
<b>Honoraires</b>		<b>12'000.00</b>
- Frais de géomètre, enquête, implantation, cadastration	12'000.00	
<b>Frais divers</b>		<b>8'000.00</b>
- Assurances, expertises, analyses des matériaux, publications, information	8'000.00	
<b>Imprévus</b>		<b>94'400.00</b>
- Imprévus environ 10%	94'400.00	
<b>Total, TVA 8% comprise</b>		<b>1'038'000.00</b>
<b>Peyrolaz - Pâquis - Plan</b>	<b>Devis</b>	
	<i>Montant</i>	<i>Total TTC</i>
<b>Route</b>		<b>69'300.00</b>
- Génie civil	69'300.00	
<b>Electricité (éclairage public) et Fibre optique</b>		<b>32'900.00</b>
- Génie civil	12'900.00	
- Appareillage	20'000.00	
<b>Signalisation</b>		<b>143'800.00</b>
- Génie civil	33'800.00	
- Marquage et signalisation au carrefour de la jonction Morges-Est	40'000.00	
- Equipement et installation du carrefour Plan - Muret	70'000.00	
<b>Ingénieurs</b>		<b>0.00</b>
-		
<b>Honoraires</b>		<b>3'000.00</b>
- Frais de géomètre, enquête, implantation, cadastration	3'000.00	
<b>Frais divers</b>		<b>2'000.00</b>
- Assurances, expertises, analyses des matériaux, publications, information	2'000.00	
<b>Imprévus</b>		<b>25'000.00</b>
- Imprévus environ 10%	25'000.00	
<b>Total, TVA 8% comprise</b>		<b>276'000.00</b>
<b>Total général, TVA 8% comprise</b>		<b>1'314'000.00</b>

## **7.2 Plan des investissements**

Comme détaillé précédemment, la Municipalité souhaite saisir les opportunités s'offrant à elle par les interventions prévues par la DGMR pour le compte de l'OFROU dans le secteur de la demi-jonction autoroutière Morges-Est et la création du futur Hôtel-de-Police. Les travaux financés par le présent préavis ne sont pas inscrits au plan des investissements mais se justifient cependant largement de par la grande plus-value en faveur de tous les modes de transports qu'ils apportent dans le secteur.

Toutefois, la Direction Infrastructures et gestion urbaine dispose d'un montant au plan des investissements pour la réfection des collecteurs et des infrastructures des avenues des Pâquis, de Peyrolaz, de Vertou ainsi que des rues Saint-Domingue et Henry-Dunant (numéro 2675, priorité A, CHF 3'050'000). Dans ce cadre, un montant de CHF 400'000 était prévu pour les travaux de génie civil sur l'avenue des Pâquis et peut donc être affecté au présent préavis.

De plus, la Direction Urbanisme, constructions et mobilité dispose d'un montant pour le remplacement des feux de signalisation de l'avenue des Pâquis (numéro 3212, priorité A, CHF 75'000). Au moment de l'établissement du plan des investissements, seule l'intervention sur le matériel de régulation du carrefour Plan-Muret devait être financée par la Ville de Morges, ce qui justifie le montant prévu au plan des investissements.

## **7.3 Participation des tiers**

Les recettes, subventions et participation de tiers escomptées sont les suivantes :

- La Police Région Morges dispose d'un préavis pour le remplacement des radars sur le secteur de l'avenue des Pâquis. Ce préavis inclut les prestations de génie civil. Une partie des aménagements liés à la pose des mâts servant à accueillir les radars pourrait être rétrocédée à la Ville de Morges.
- La création du nouveau carrefour Saint-Domingue-Pâquis permettant de sécuriser l'accès au projet Pâquis 27, le propriétaire ainsi que la Police Région Morges financent une partie de l'installation. Cette part est encore à définir mais ne devrait pas excéder les CHF 120'000.00 au vu du caractère secondaire de cet accès.

## **7.4 Prestations internes**

La direction générale du projet, les appels d'offres et la direction des travaux seront assurés par les services techniques de la Direction des infrastructures et gestion urbaine et la Direction Urbanisme, constructions et mobilité. L'engagement des ressources internes est ainsi estimé à : CHF 125'000.00.

7.5 **Tableau financier****BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Montant en CHF (TTC)	Total	2016	2017	2018	2019	2020
						et suivants
Dépenses	1'314'100		1'314'100			
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
<b>Total investissements</b>	1'314'100	-	1'314'100	-	-	-

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Durée d'amortissements	20
Année début de l'amortissement	2018 <input type="text"/>
Année bouclement du préavis	2017
Taux d'intérêt au 31.12.2015	1.93%

	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants
<b>Charge d'intérêts</b>	-	13'315	13'315	13'315	13'315
<b>Charge d'amortissement</b>	-	-	65'705	65'705	65'705

Autres charges	<i>Chapitre</i>				

Recettes	<i>Chapitre</i>				
<b>Total fonctionnement</b>	-	13'315	79'020	79'020	79'020

Après le versement de la subvention, l'amortissement sera recalculé.

## 8 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'314'000.00, subventions et participations de tiers non déduites, pour la création d'un carrefour à feux à l'intersection entre la rue Saint-Domingue et l'avenue des Pâquis, pour l'adaptation du carrefour avenue des Pâquis - avenue de Peyrolaz - demi-jonction autoroutière de Morges-Est à la mobilité douce et pour la participation communale à la mise à jour de la régulation du carrefour Plan-Muret ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 65'705.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2017**

le vice-syndic

la secrétaire adjointe

Eric Züger

Maryline Mayor

# Carrefour avenue des Pâquis & rue Saint-Dominique

## Carrefour Sud de la jonction Morges-Est



Plan d'aménagement et signalisation lumineuse

Situation et Coupes

Projet "Intermédiaire"

N° L17001\_10

éch. 1:250 / 1:500

Mod	Date	Dessin	Contr.
-	09.02.2017	EvD	STA
A			
B			
C			
D			

**morges**  
VILLE DE MORGES

INFRASTRUCTURES, ENERGIES ET ESPACES PUBLICS  
Services techniques  
Tél. 021/823.03.20 Fax. 021/823.03.28  
infrastructures@morges.ch

ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES CADASTRALES

Auteur du document :

**RGR**  
INGÉNIEURS  
CONSEILS

Av. Ruchonnet 12  
1003 LAUSANNE  
T. +41 21 614 04 40  
www.rgr-sa.ch

Modifications	Date	Dessiné
- création plan	09.02.17	EvD
a		
b		
c		
d		
e		
f		

L:\Affaires LS\L17001\_Coord projets St Domingue-jct Morges Est\05\_Plans\L17001\_10\_v0\_11\_v0.dwg

### Légende

	Marquage blanc projet
	Marquage jaune projet
	Zone de verdure
	Bande cyclable, traversée carrefour

	Bouton poussoir "Passage piétons"
	Armoire
	Mât de signalisation
	Zone de détection "annonce/prolongation"
	Détecteur de masse de présence
	Détecteur de masse de queue
	Barrière de protection existante supprimée
	Signalisation existante supprimée
	Nouvelle signalisation

### Coupes

**A - A / Etat actuel (selon orthophoto)**

**A - A / Projet**

**B - B / Etat actuel (selon orthophoto)**

**B - B / Projet**

**Signalisation**

- Rien : Signalisations existantes.
- Bleu : Signalisations nouvelles.
- Rouge : Signalisations existantes à renouveler.
- Jaune : Signalisations existantes à démonter.